



Biens personnels dans la maison du defunt

Par **cenfrappe andre**, le **04/01/2017 à 20:22**

Dans le cadre de la succession de mon pere, suite à l'estimations d'une maison par un notaire, ma soeur en conteste la valeur (compréhensible), et demande un avis d'agence...il n'y a qu'un trousseau de clé à l'heure actuelle et c'est moi qui les detient (je voulais les remettre au notaire, mais il n'en veut pas). Ma soeur veut les clé pour faire effectuer la nouvelle expertise, pas d'objections, sauf que je ne veux pas lui remettre directement, mais passer par quelqu'un que je mandate pour entrer dans les lieux avec elle et l'agence, de faconà ce qu'il y ait un témoin, et que rien ne disparaisse (j'ai beaucoup d'affaires personnelles dans cette maisons et qui n'etaient pas la propriété de mon pere).
dois je dresser une liste de tout ce que j'ai laissé dans cette maison? je n'ai pas non plus de ou toutes les factures...mais je puis faire dresser des attestations sur l'origine de certains objets...

merci de vos réponses

Par **youris**, le **04/01/2017 à 20:34**

bonjour,
vous pouvez demander à un huissier de justice d'établir un inventaire des meubles après avoir enlever vos affaires personnelles dont vous pouvez prouver la propriété.
salutations

Par **cenfrappe andre**, le **04/01/2017 à 20:45**

merci de vos reponses...
si je ne peux pas prouver la propriété, mais que je puis prouver que le propriétaire ne pouvait utiliser le materiel en question??
il s'agit principalement d'outillage, et mon pere etant handicapé il ne pouvait s'en servir

Par **Visiteur**, le **04/01/2017 à 20:52**

Bsr...
Vos 2 questions concernent-elles la même maison ?

Par **cenfrappe andre**, le **04/01/2017** à **20:55**

bsr,

oui c'est la meme maison

Par **Visiteur**, le **04/01/2017** à **23:41**

Donc, dans ce fil, vous dites être seul à détenir les clés et dans l'autre que vos neveux ou nièces l'occupent. ???

Par **cenfrappe andre**, le **04/01/2017** à **23:49**

oups desolé je ne vous avez pas compris..vu qu'il ya plusieurs question dans mes questions..
donc non ce sont des biens complètement distinct
mon pere possedait 4 maisons...1 maison de campagne (celle dont j'ai la clé), 1 maison principale (celle occupée par les petits enfants),1 maison occupée par son ex femme,et la derniere occupée par son pere...